

partement embrasse tout le Canada. Je dois avouer qu'il y a beaucoup de détails que j'ignore encore aujourd'hui, mais je suis prêt et, en réalité, c'est mon devoir de fournir à la Chambre tous les renseignements qu'elle demande. Mais les honorables députés doivent se montrer un peu patients à mon endroit, si je ne puis fournir ces renseignements sur-le-champ. Vu l'absence de mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux), je n'avais pas l'intention de terminer complètement cette discussion, aujourd'hui, j'aurai donc une autre occasion de soumettre les renseignements qu'on a demandés.

Un autre avantage, que notre système possède sur celui des Etats-Unis, c'est que toutes les entreprises se rapportant au transport du courrier sont adjudgées par soumission publique. On a déclaré, ici, que sous l'administration de mon prédécesseur immédiat, ce système d'accorder les entreprises, après avoir invité la concurrence publique, avait été jeté à tous les vents, mais je ne puis trouver de preuve à l'appui de cette prétention. Lorsque j'ai pris la direction de ce département, j'ai constaté qu'on avait toujours suivi le système de soumissions publiques et c'est la même règle qu'on a observée depuis mon entrée en fonction.

L'hon. M. MARCIL: Qu'on me permette de donner un exemple de la façon dont on a appliqué ce système, à Carleton, comté de Bonaventure. Celui qui avait transporté le courrier à cet endroit depuis des années a adressé une soumission quelques jours avant l'expiration du temps fixé pour la durée de son entreprise. Un autre adressa une soumission dont le chiffre était plus élevé, et on l'informa que s'il voulait abaisser le prix mentionné dans sa soumission au prix demandé par l'autre personne, il obtiendrait l'entreprise. C'est ce qu'il fit et il obtint l'entreprise.

M. SINCLAIR: Si l'honorable ministre consulte les archives de son ministère, il y trouvera que la première année que les conservateurs ont été au pouvoir, on a déposé sur le bureau de la Chambre un relevé montrant que cinq cents adjudications de transports du courrier ont été annulés dès la première année. Ce relevé montre que plusieurs de ces entreprises n'étaient pas expirées, mais que le Gouvernement les a annulées quand même, et a donné de nouvelles entreprises à ses amis. J'en ai eu un exemple dans un comté où l'on a annulé l'entreprise peut-être la plus considérable dans toute la Nouvelle-Ecosse. Elle avait été d'abord accordée à la suite d'une de-

mande publique de soumissions, et le service était fait d'une façon satisfaisante. A son arrivée au pouvoir, le Gouvernement annula l'entreprise et l'adjudgea à l'un de ses amis. Le ministre trouvera la preuve de ce que j'affirme dans les archives de son ministère.

L'hon. M. CASGRAIN: J'y verrai. Mais je puis dire à mon honorable ami que la règle du ministère est celle-ci: aucune entreprise de courrier n'est adjudgée sans concurrence et publicité. Ce que l'on nous reproche surtout, c'est que les prix sont trop bas, et nous recevons des plaintes à ce sujet, non seulement des membres de la droite, mais aussi de ceux de la gauche. C'est un sentiment général dans le pays, et je possède au ministère des centaines et des centaines de lettres dans lesquelles on donne différentes raisons pour faire augmenter les prix payés à ceux qui font le service du courrier. Cette question a été discutée l'année dernière, dans la discussion du budget des postes.

La principale raison que l'on apporte continuellement pour faire augmenter le traitement des facteurs, c'est que l'inauguration du service des colis postaux a augmenté considérablement leur besogne. L'affirmation que le ministère aurait renoncé à la coutume de demander des soumissions, n'est pas justifiée par les faits.

M. MACLEAN (Halifax): A quoi sert de demander des soumissions, si vous n'acceptez pas la plus basse? Publier des avis d'adjudication est une chose, mais s'y conformer est une autre, et il y a des centaines et des milliers de cas...

Quelques VOIX: Vous exagérez.

M. MACLEAN:...que nous pourrions citer à la Chambre et dans lesquels on n'a pas accordé la plus basse soumission.

M. BENNETT (Simcoe): Nommez-les.

M. MACLEAN: Nous avons cité cinq cents cas.

L'hon. M. ROGERS: Un seulement.

Quelques VOIX: Pas du tout.

L'hon. M. CASGRAIN: Sans vouloir manquer aux égards dus à mon honorable ami d'Halifax, je lui dirai qu'il exagère. Il est de règle qu'aucune entreprise n'est adjudgée sans soumissions.

L'hon. M. MARCIL: N'est-il pas vrai qu'après que les soumissions sont reçues on

[L'hon. M. Casgrain.]